

La Rochelle, le mercredi 14/12/2022

Madame la Directrice Départementale des Finances Publiques de Charente-Maritime,

Notre organisation syndicale, depuis plusieurs jours, est interpellée par des agents et des chefs de service pour savoir comment ils doivent se positionner en cas de coupure électrique liée à la crise énergétique. En effet, depuis plusieurs semaines, le gouvernement ainsi que RTE (*Réseau de transport d'électricité*) préviennent qu'à partir du mois de janvier nous ne devrions pas échapper en cas de vague de froid aux coupures électriques du au délestage afin d'éviter un black-out généralisé. RTE expliquant qu'il est en mesure de nous avertir de manière assez précise au moins trois jours à l'avance.

Le questionnement des agents et de leurs chefs de service est plus que légitime. Nous ne pouvons pas nous permettre collectivement de revivre l'impréparation de notre administration que nous avons connus lors de la première vague épidémique liée au Covid en mars 2020 notamment sur les taches essentielles à maintenir et la sécurité même des agents.

Le constat de cette impréparation a obligé l'ensemble des services de l'État à prévoir et à concevoir des plans de continuation d'activité en cas de crise.

C est la raison pour laquelle, en tant que représentant du personnel, nous demandons à être informé en amont de ces règles de vie afin d'avoir la possibilité de les analyser, de les discuter dans l'intérêt des agents et des services.

Nous avons bien conscience comme le COVID que ces règles peuvent être évolutive pour s'adapter au mieux face à la crise subie.

Nous ne voulons plus revivre les premiers jours de la crise sanitaire. Par exemple, nous rappelons que nous avons dû intervenir à plusieurs reprises auprès de l'ancien directeur pour qu'un chef de service laisse partir ces agents quand ils avaient terminé les missions essentielles. Le comportement de ce chef de service en l'occurrence était à nos yeux totalement inacceptable et irresponsable.

A ce jour nous ne pouvons apporter aucune réponse digne de ce nom aux agents, aux chefs de service en cas de problème de délestage.

Les agents, les chefs de services, les représentants du personnel doivent pouvoir se positionner sans ambiguïté afin d'éviter de part et d'autre tout comportement inapproprié.

A notre connaissance, aucune note de service concernant cette crise n'a été rédigée pour les services de la DGFIP.

C'est la raison pour laquelle Mme la directrice nous vous demandons de relayer notre vive inquiétude auprès de la Direction Générale.

Les représentants CGT Finances Publiques de Charente-Maritime

Ps: - Copie adressée au Bureau National de la CGT Finance Publique